

Tarifs

Conditions d'inscription – Centre Cnam Paris

Tarifs applicables à partir du 1^{er} août 2015

Tarifs des enseignements

Tarifs individuels

Prise en charge des droits
d'inscription par l'élève

		Cours du soir ou Foad *
Droit de scolarité forfaitaire par année universitaire		150 €
Droit complémentaire par UE		14 € par crédit
4 crédits 56 €	6 crédits 84 €	8 crédits 112 €
Les UE de mise à niveau (MVA 901/902/903)		56 €
Licences professionnelles, masters et doctorats*		550 €

Tarifs convention entreprise

Prise en charge
par l'employeur

		Cours du soir ou Foad *
Droit de scolarité par UE		144 € par crédit
4 crédits 576 €	6 crédits 864 €	8 crédits 1152 €
Les UE de mise à niveau (MVA 901/902/903)		576 €
Licences professionnelles, masters et doctorats		2600 €

Tarif unique Bulats

1 ^{er} et 2 ^e semestre	65 €
--	------

* Tarif ministériel pour les étudiants

La loi prévoit que les règlements en espèces supérieurs à 300 euros ne sont plus acceptés. Article 19 de la loi de Finances 2014.



LES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER POUR BÉNÉFICIER D'UNE EXONÉRATION DES FRAIS D'INSCRIPTION

Une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité française ou passeport).
Le permis de conduire n'est pas accepté.

Pour les exonérations totales ou partielles

Un justificatif récent d'exonération datant de moins d'un mois doit être fourni à chaque nouvelle inscription.

Exonérations totales

- Les **élèves inscrits dans un centre régional Cnam** qui transfèrent au centre Cnam Paris, l'ensemble de leurs inscriptions prises pour l'année en cours sont exonérés sur présentation de l'original d'une attestation délivrée par le directeur du centre concerné.
- Les **pupilles** de la nation ou de l'État sont exonérées sur présentation d'une copie de leur carte.
- Les étudiants boursiers sur critères sociaux, **les étudiants titulaires d'une bourse** obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union européenne et les étudiants étrangers titulaires d'une bourse du gouvernement français sont exonérés sur présentation du justificatif correspondant.
- Les **personnels permanents** du Cnam, à l'exclusion des vacataires occasionnels, sont exonérés sur présentation d'une copie du dernier bulletin de salaire.
- Les **apprentis du Cnam** sur présentation de leur carte d'apprenti Cnam 2015-2016 ou de leur contrat d'apprentissage.

Exonérations partielles

- Les **élèves des instituts ou centres spécialisés Cnam** s'inscrivant à une ou plusieurs unités d'enseignement ne faisant pas partie du cursus de l'institut ou du centre sont exonéré(e)s du droit d'accès de 150€ sur présentation de leur carte d'inscription 2015-2016.
- Les élèves inscrits dans un **centre régional** qui s'inscrivent au centre Cnam Paris à des unités d'enseignement supplémentaires sont exonérés du droit d'accès de 150€ sur présentation de l'original d'une attestation d'inscription dans ce centre.
- Les **demandeurs d'emploi** en fin de droits sont exonérés du droit d'accès de 150€ sur présentation d'une attestation délivrée par le Pôle emploi datant de moins d'un mois.
- Les **élèves bénéficiaires d'allocations Aide au retour à l'emploi (ARE) d'un montant inférieur ou égal au RSA minimum, d'allocations spécifiques de solidarité (ASS), d'allocations adultes handicapés (AAH) ou du RSA**, sont exonéré(e)s du droit d'accès de 150€ sur présentation d'une attestation justificative datant de moins d'un mois.

Pour les inscriptions par correspondance

- Un chèque libellé à l'ordre du régisseur de recettes de la scolarité du centre Cnam Paris
- Les photocopies des pièces demandées ci-dessus